

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2026-009**

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2026

Date d'envoi des Convocations : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le douze février, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : Mme BÉRAL donne pouvoir à M. GILLET
M. COSTE Gérald donne pouvoir à M. MARTINEZ

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA et MARCILLIERE, Ms. NOWAK, GIORGIO et GILLET

COPAMO : Mme BLANC, Ms OUTREBON, BREUZIN, COSTE Marc et FROMONT

CCPO : Ms MARTINEZ, GAT, VARIGNY, ODET et ROCA-VIVES

Etaient excusés :

CCVG : Mme BÉRAL, M. FRANCO

COPAMO : Mme RIBERON, Ms BIOT et SAVOIE

CCPO : Ms COSTE Gérald, JOASSARD et DESCHANEL

Était absent : M. BOUKADOUR

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DU SITOM AU 01-01-2026

Le rapporteur : G. NOWAK

Le rapporteur présente le tableau des effectifs du SITOM au 1^{er} janvier 2026, tel qu'il sera joint au budget primitif 2026 et précise qu'il n'a pas évolué par rapport à celui du compte administratif 2025 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2026

GRADE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	TEMPS DE TRAVAIL
Filière administrative				
Attaché	A	1	1	tps complet
Attaché	A	0	0	tps complet
Rédacteur principal	B	1	0	tps complet
Rédacteur	B	1	1	tps complet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	tps complet
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	0	tps complet
Adjoint administratif	C	1	0	tps complet
TOTAUX		6	3	
Filière technique				
Ingénieur principal	A	1	1	tps complet
Technicien	B	1	1	tps complet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	Tps complet
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	1	tps complet
Adjoint technique	C	1	0	tps complet
TOTAUX		5	4	
		11	7	
Apprenti		1	1	

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de G. NOWAK, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026, tel que détaillé ci-dessus et annexé au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

René MARTINEZ

La Secrétaire de séance

Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :